

MAIRIE DU PALAIS-SUR-VIENNE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121.10 du Code des collectivités territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie, salle du Conseil Municipal

MARDI 31 MARS 2026 à 18 heures 30

Publié le 25 mars 2026

Le Maire,



ORDRE DU JOUR

Ordre du jour

Désignation du secrétaire de séance

Rapport du Maire (art. L 2122-23 du CGCT)

Approbation du PV de la séance du 20 mars 2026

ADMINISTRATION GENERALE

COMMISSIONS COMMUNALES

- 1 - Mode de désignation pour les nominations et présentations
- 2 - Désignation des commissions municipales
- 3 - Election des membres de la CAO
- 4 - Désignation des membres de la Commission Communale d'accessibilité aux handicapés
- 5 - Désignation des membres de la Commission Communale des impôts Directs
- 6 - Commission de Délégation de Services Publics – fixation des conditions de dépôt des listes
- 7 - Délégation de service Public – Désignation des membres
- 8 - Désignation des membres du Comité Social Territorial

DESIGNATION DES REPRESENTANTS A DIVERS ORGANISMES

- 9 - SELI – Désignation du représentant au sein de l'assemblée spéciale des communes et du représentant permanent aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires
- 10 - Désignation des représentants au Syndicat Energies Haute-Vienne
- 11 - Désignation des délégués au conseil d'administration de la résidence Puy-Martin
- 12 - Désignation d'un correspondant Sécurité Routière
- 13 - Désignation de correspondants « défense » et « pandémie »
- 14 - Election des membres du CCAS
- 15 - Désignation des représentants à divers syndicats, associations, organismes et commissions

RESSOURCES HUMAINES

16 - Indemnité du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux Délégués

17 - Remboursement de frais aux élus